

## LES BONS RÉFLEXES

Santé **Chantiers** Obligations  
**SCOOP INFO**  
 Prévention Outils

Des températures extérieures élevées peuvent avoir un impact sur l'organisme et entraîner des effets sur la santé. Quelles sont les obligations ? Comment détecter les signaux d'alerte ? Que faire en cas de malaise ? La CAPEB et l'IRIS-ST vous aident à adopter les bonnes pratiques.

## LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR



Fournir **3 litres d'eau fraîche** par jour et par personne



Réduire les cadences si **nécessaire** et mettre à disposition des aides à la manutention



Permettre au salarié **d'adapter son rythme de travail** selon sa tolérance à la chaleur



Organiser des **pauses supplémentaires ou plus longues** aux heures les plus chaudes



**Adapter les horaires de travail** en commençant plus tôt le matin par exemple



Privilégier le **travail en équipe**

## LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

-  **BOIRE RÉGULIÈREMENT** même si la soif ne se fait pas sentir
-  **PORTER DES VÊTEMENTS COUVRANTS** mais légers et de couleurs claires
-  **SE COUVRIR LA TÊTE ET LA NUQUE** et penser à la crème solaire. Il existe des lunettes de sécurité avec filtre UV
-  **NE PAS CONSOMMER D'ALCOOL** et limiter les boissons à forte teneur en caféine et les aliments trop riches
-  **LIMITER LES EFFORTS** et le travail physique. Utiliser les aides à la manutention, mécaniser les opérations etc.
-  **SE TENIR À L'OMBRE** et éviter de s'exposer durant les heures les plus chaudes
-  **RÉALISER DES PAUSES** de récupération régulières
-  **PENSER À ÉLIMINER TOUTE SOURCE ADDITIONNELLE DE CHALEUR** en éteignant le matériel électrique non utilisé
-  **DISPOSER DE PROTECTIONS** pour éviter tout contact avec les surfaces exposées directement au soleil



Il est interdit d'affecter les mineurs à des travaux qui sont susceptibles de porter atteinte à leur sécurité, à leur santé ou à leur développement. Bien que la réglementation ne fixe pas de seuil de température, nous conseillons de ne pas faire travailler les jeunes travailleurs lors des alertes vigilances de météo France.

## SURVEILLEZ LES COUPS DE CHALEUR



## LES SIGNAUX D'ALERTE :

- Fièvre
- Maux de tête
- Pouls et respiration rapides
- Nausées ou vomissements
- Peau rouge et chaude
- Convulsions ou perte de conscience
- Confusions, hallucinations, comportement inhabituel

## COMMENT RÉAGIR AUPRÈS D'UNE VICTIME



### 1 APPELEZ LE SAMU (15)

et suivez leurs consignes



### 2 AMENEZ-LA À L'OMBRE

ou dans un endroit frais  
et bien aéré



### 3 ENLEVEZ-LUI

le plus de vêtements possibles  
(bas et chaussures compris)



### 4 MOUILLEZ-LUI LA PEAU

et les vêtements avec de l'eau  
fraîche, appliquez des serviettes  
ou compresses humides sur la  
tête, le cou et les membres.



### 5 DONNEZ-LUI

des petites gorgées d'eau  
si elle est consciente



### 6 RESTEZ AVEC ELLE

jusqu'à l'arrivée des secours.  
Si elle est inconsciente, mettez-la  
en position latérale de sécurité.



Pour garantir une sécurité optimale et une réactivité efficace en cas de besoin, assurez-vous que votre formation SST soit à jour dans votre entreprise. [Plus d'informations](#) ✨

### LE RISQUE CANICULE DÉSORMAIS OFFICIELLEMENT PRÉVU PAR LES TEXTES

Historiquement, les fortes chaleurs ne figuraient pas au nombre des circonstances retenues comme intempéries.

A la suite de travaux menés en 2023 par la CAPEB et ses partenaires en lien avec le ministère du Travail, les Pouvoirs Publics ont défini un cadre réglementaire fixé par le décret du 28 juin 2024 qui inclut les « périodes de canicule » à la liste des conditions atmosphériques éligibles au régime chômage intempéries.

**Les arrêts pour canicule feront l'objet d'un remboursement spécifique, pour les entreprises qui cotisent au régime chômage-intempéries.**

Toutes les informations [sur le site du CIBTP](#) ✨

### LA BOÎTE À OUTILS DES FORTES CHALEURS

#### [Les équipements de notre partenaire KILOUTOU](#) ✨

- Bracelet
- Gilet rafraichissant

#### [Le memo de l'IRIS-ST](#) ✨

#### [Carte Vigilance Météo France](#) ✨

#### [L'affiche du Ministère du Travail](#) ✨

#### [L'infographie du Ministère du Travail](#) ✨

#### [La boite à outils de l'INRS](#) ✨

#### [La boîte à outils de l'OPPBT](#) ✨

#### [Les outils de Santé publique France](#) ✨



## L'ACTION DE LA CAPEB

### LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX FORTES CHALEURS ET À LA CANICULE EST UNE PRIORITÉ POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS DU BÂTIMENT.

La mise en place des mesures adéquates, tant par les employeurs que par les salariés, est essentielle pour éviter les accidents et préserver le bien-être de chacun.

**Ensemble, restons vigilants et adoptons les bons réflexes pour faire face aux périodes de canicule en toute sécurité.**

POUR EN SAVOIR +  >>



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !



PLUS FORTS. ENSEMBLE.